



Extrait du registre des arrêtés de la Communauté de Communes

N° 2026_02

Objet : DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR GERARD WEYMEELS

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France soussigné,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9

Vu la séance d'installation du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et de ses Vice-Présidents

Vu la délibération n°20-07-01 relative à l'élection du Président

Vu l'arrêté n°2020-071 portant délégation de pouvoir à Monsieur Gérard WEYMEELS.

Considérant la délégation de fonction donnée à Monsieur Gérard WEYMEELS en sa qualité de 13^{ème} Vice-Président.

Considérant qu'il est nécessaire de préciser la délégation de fonction attribuée par arrêté à Monsieur WEYMEELS.

ARRÊTE

Article 1 : La délégation de fonction donnée à Monsieur Gérard WEYMEELS, 13^{ème} Vice-Président à compter du 20 juillet 2020 pour assurer sous notre surveillance et notre responsabilité les fonctions Patrimoine / travaux d'entretien / cuisine centrale / aérodrome est précisée comme suit :

La fonction aérodrome se définit par :

- La gestion administrative et technique de l'aérodrome comprenant notamment des bâtiments situés dans l'enceinte du site.
- Les relations avec les occupants du site de l'aérodrome bénéficiant de titre d'occupation sous forme contractuelle ou sous forme d'acte unilatéral.

Article 2 : Monsieur Gérard WEYMEELS est autorisé à prendre les actes, arrêtés et décisions en lien avec les domaines pour lesquels il a reçu délégation.

Article 3 : Les mentions non modifiées de la délégation initiale restent applicables.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État.

Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Epervan le 02/03/2026,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

